

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 3**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20250910**

## **SAAD : ENGAGEMENT APPEL À PROJET « PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE »**

En préambule et pour rappel, le Ségur de la Santé, dans son volet numérique, a pour objectif d'accélérer l'intégration du numérique dans les pratiques des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

Afin d'accompagner cette évolution au niveau des ESSMS mais également des éditeurs de logiciels, le Ségur numérique a mis en place un dispositif de financement qui permet de mobiliser 600 M€ de 2021 à 2025 dans le secteur social et médico-social et intitulé « Programme ESMS numérique ».

La finalité de ce Ségur du Numérique pour le secteur médico-social et social est de faciliter la transformation des secteurs.

Il s'agit en particulier de :

- faciliter la coordination des professionnels et l'échange d'informations entre les différents acteurs (internes et externes à l'ESSMS) impliqués dans l'accompagnement des personnes ;
- améliorer l'accompagnement des personnes ;
- pour les personnes accompagnées, améliorer l'accès à l'information les concernant et favoriser ainsi leur participation à leur parcours de santé, leur parcours de soins et leur parcours de vie ;
- améliorer la connaissance des besoins des personnes accompagnées ;
- améliorer le pilotage des transformations du secteur et l'efficacité dans le fonctionnement des ESSMS.

Pour cela, le Ségur du Numérique pour le secteur médico-social et social a pour objectif de généraliser le numérique dans le secteur, en généralisant l'utilisation effective d'un dossier de l'utilisateur informatisé (DUI) et interopérable dans le respect des principes éthiques, et en accompagnant la montée en compétence de l'ensemble des acteurs.

L'appel à projet « Programme ESMS numérique », bénéficiaire de fonds européens, arrive à sa dernière année de mise en œuvre. Le Service d'Aide à Domicile a déjà pu bénéficier du programme SONS pour faire évoluer son logiciel en version « référencé Ségur ».

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a courant du mois de mai interpellé les services équipés du logiciel Arche sur le fait qu'il était possible de postuler à nouveau à ce programme de financement en s'engageant sur deux objectifs :

- \*Se réunir entre plusieurs finesses géographiques soit un regroupement de ESMS sous la dénomination de « grappe »,
- \*Atteindre les cibles d'usages fixées par le programme concernant les services socles : Messagerie sécurisée, Dossier Médical Partagé (DMP), Projet personnalisé.

Le Service Autonomie à Domicile (SAD) a alors intégré un regroupement d'environ une quinzaine de structures sur la Bretagne afin de créer une « grappe » dont le pilote est le CCAS de Rennes.

Chaque structure membre du regroupement remonte au pilote les besoins d'achat. Ce dernier centralise les différentes demandes de financement et répond à l'appel à projets.

Pour le SAD, les besoins de financements concernent le renouvellement de la flotte de téléphones portables des aides à domicile, l'achat de tablettes et un scanner pour les visites à domicile, une session de formation de l'équipe pour atteindre les cibles d'usage (utilisation de la messagerie sécurisée, DMP ...).

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 056-265600684-20250916-DS20250910-DE

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le « Programme ESMS Numérique » porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS),

**Vu** l'instruction DNS/DGCS/CNSA/2025/40 du 16 avril 2025 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme « ESMS numérique »,

**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

→ **DE DONNER SON ACCORD** pour répondre à l'appel à projet « Programme ESMS Numérique » par le biais de la grappe,

→ **D'AUTORISER** Madame la Présidente, en cas de recevabilité de la demande, à signer la convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,



  
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

